

XXXXXXXXXX
MINISTÈRE

DES
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
AFFAIRES CULTURELLES

ARRÊTÉ

COPIE POUR INFORMATION ET EXPL
M. BOURGUIGNON CONSERVATEUR
DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Ministre des Affaires Culturelles
Le Secrétaire d'Etat à la Culture

Article 1. Est classé parmi les Monuments Historiques, en totalité, le pavillon du 17ème siècle de l'ancien parc du Douai de Graville, situé rue de Preslay à GISORS (Eure), figurant au cadastre, section XH, sous le numéro 132 d'une contenance de 7 a

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi,

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 28 octobre 1974,

VU l'arrêté du 28 juillet 1975 portant classement parmi les Monuments Historiques du pavillon du 17ème siècle de l'ancien Parc du Douai de Graville situé rue de Preslay à GISORS (Eure),

VU l'adhésion au classement donnée le 9 décembre 1975.

ARRÊTÉ

Article 1er : Est classé parmi les Monuments Historiques, en totalité, le pavillon du 17ème siècle de l'ancien parc du Douai de Graville, situé rue de Preslay à GISORS (Eure), figurant au cadastre, section XH, sous le numéro 132 d'une contenance de 7 a

see - 972 -

TAXE : /
Sal : déjà perçus / deux (20432)
Total : /

Publié et Enregistré à la Conservation
des Hypothèques des ANDELYS le - 2 AOUT 1976.
Dépôt n° 27/2550 . Vol : 2140 N° 11
Reçu : Ni aut.

Le Conservateur
Le Fondé de Pouvoirs
[Signature]

Article 2 : Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté de classement susvisé du 28 juillet 1975, sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui la concerne, de son exécution.

PARIS, le 15 JUIL 1975

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

Pour Ampliation,
L'Attaché d'Administration
chargé de la protection
des Monuments Historiques

R. Combe
Signé: R. COMBE

